



**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 JUIN 2024 – 20H30**

Le 20 juin 2024 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

14 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves -M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle- Mme PETIT Sabrina- Mme MALLE Stéphanie- Mme MONTEILLER Evelyne-

Excusée : Mme RIOU Solen

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Florence THIZY

Ordre du jour :

*Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 23 mai 2024*

*Présentation du rapport d'activité de la Médiathèque Municipale*

*Délibération : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la rénovation de l'éclairage public en LED des stades de football d'Aveize*

*Délibération : approbation de la convention avec la CCMDL pour la mise à disposition d'arceaux de stationnement vélos*

*Délibération : approbation du renouvellement de la convention de partenariat entre la CCMDL et la Commune d'Aveize -Réseau des Bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur*

*Délibération : approbation de la convention de prestation avec la Société Technivap pour le nettoyage des extractions de cuisines de la salle des Fêtes et du restaurant scolaire*

*Délibération : Vote des subventions aux associations pour l'année 2024*

*Délibération : Redevance d'occupation du domaine public année 2024 : ORANGE-ENEDIS et GRDF*

*Délibération : présentation et débat sur les observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la CCMDL*

*Position de la Commune d'Aveize sur le principe de s'inscrire ou non dans la démarche PENAP/PAEN (protection des espaces naturels et agricoles Périurbains)*

*Planning des permanences pour les élections législatives du 30 juin et 7 juillet*

*Point sur l'inauguration des travaux de requalification du centre bourg*

*Questions diverses*

*Compte rendu des réunions et commissions diverses*

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2024.*

*M le Maire informe des autorisations d'urbanisme et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal qu'il a signées depuis la dernière séance.*

Devis Quali Cité Rhône Alpes 69530 Brignais	Fourniture et pose d'un filet pare ballons avec 3 câbles, fourniture et pose d'un câble intermédiaire sur le pare ballon de la	2 974.56€ TTC
---	--	---------------

	largeur du terrain de foot	
Devis SB2i 69590 St Symphorien sur coise	Double écran pour les postes informatiques du secrétariat	828.00€ TTC
Devis IML 69850 St Martin en Haut	Panneau avec logos de l'Etat pour aide financière travaux centre bourg	132.00€ TTC
Proposition financière Enedis 26000 Valence	Travaux raccordement pour faire un devis pour le futur restaurant	1329.12€ TTC

### **Présentation du rapport d'activité de la Médiathèque Municipale**

M le Maire explique que chaque année Véronique Gouttenoire Villemagne, salariée au sein de la médiathèque municipale présente le rapport d'activité de l'année écoulée.

Véronique présente le rapport d'activité 2023 aux conseillers municipaux sous forme de quizz. Il en est ressorti :

L'équipe est composée de 13 bénévoles (3 hommes et 10 femmes) et une salariée. Nouvelle bénévole : Alexandra Fraïoli-Nicolaïdis. L'équipe se réunit une fois par mois. Deux jeunes lectrices Justine Charretier et Maéline Séon viennent spontanément proposer leur aide, ce qui est très appréciée par l'équipe.

Ambroisine Dorange est la coordinatrice du réseau des bibliothèques. Mme Geneviève Salmon était la référente de territoire à la médiathèque départementale.

La médiathèque d'Aveize est ouverte au public 10 heures par semaine. 559 visites mensuelles en moyenne à la médiathèque. 364 lecteurs actifs en 2023. Le nombre de documents disponibles à la médiathèque : 6365. Acquisition en 2023 de 187 nouveaux documents. Une Nouveauté : un fonds « Facile à Lire » : des livres courts, des romans simples, des histoires vraies.

La tranche d'âge des plus gros emprunteurs de documents est les « 0-14 ans ». Les jours de prêt qui ont le plus de succès : mercredi et dimanche. Le nombre total de prêts en 2023 est de 12 165. Le réseau des bibliothèques des monts du lyonnais permet une circulation des documents entre bibliothèques. Chaque semaine, 53 documents du réseau sont transportés. 1774 réservations dans le réseau en 2023.

Accueil des groupes et animations : accueil des élèves de l'école des 4 horizons pour du prêt et des animations. Les bébés lecteurs et les assistantes maternelles avec une animation une fois par mois. Activités culturelles avec l'organisation d'exposition (Cerfs-Volants- Les Visages : promenade en images, notre planète, notre avenir), et animations (dispositif bébés lecteurs, les heures du conte, la fête du court métrage, les animations d'été...). Des animations ont été organisées en partenariat avec le centre socioculturel Archipel, et la ludothèque des monts du lyonnais.

La médiathèque est aussi au numérique avec son blog, sa page Facebook, ses ressources numériques.

La médiathèque départementale est un gros soutien pour la médiathèque, elle assure les formations et elle propose des supports d'animations, de l'action culturelle.

Un réseau riche complété avec le réseau des bibliothèques des Monts du Lyonnais ComMon'Ly.

Le Budget prévisionnel 2024 est de 3650€ dont 500€ pour les animations.

Toute l'équipe de la médiathèque d'Aveize remercie la municipalité pour son implication et son soutien.

M le maire remercie Véronique, salariée très compétente, pour son travail ainsi que tous les bénévoles qui font que la médiathèque d'Aveize est dynamique et active. Et grâce à eux, la médiathèque est un lieu de rencontre très apprécié.

**Délibération n°2024-06-01 : demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la rénovation de l'éclairage public en LED des stades de football d'Aveize**

Monsieur le Maire informe que la commune d'Aveize peut solliciter une subvention de 5 000€ auprès de la Fédération Française de Football pour la rénovation de l'éclairage public des deux stades de foot (gore et herbe).

Il fait part de l'étude effectuée par le SYDER et le montant des travaux s'élève à 25 600€. Les travaux sont les suivants : remplacement des projecteurs par des modèles LED, opération sur 7 mâts avec 24 déposes de luminaire et 12 poses de nouveaux éclairages LED. Le terrain de compétition en herbe sera éclairé avec un niveau E6 (150 lux) et celui en gore pour l'entraînement 100 lux. Ces travaux réduiront la consommation d'énergie avec une meilleure performance énergétique et permettront aussi aux nombreux licenciés du Club Hauts Lyonnais de jouer dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'opération qui lui est présentée pour un montant de 25 600€, sollicite la Fédération Française de Football pour une subvention de 5 000€, adopte le plan de financement avec un autofinancement de 20 600€ et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de la FFF.

**Délibération n° 2024-06-02 : approbation de la convention avec la CCMDL pour la mise à disposition d'arceaux de stationnement vélos**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet AVELO2, mais aussi en tant qu'Autorité locale Organisatrice de la Mobilité (AOM), compétente en matière de solutions de mobilité active, partagée et solidaire, la CCMDL travaille actuellement sur le développement de la pratique cyclable pour les déplacements du quotidien. Afin de le favoriser, elle envisage de déployer du stationnement adapté aux vélos sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, elle propose la mise à disposition d'arceaux adaptés au stationnement de vélos "classiques" et à assistance électrique.

Il informe que la CCMDL avait proposé fin 2023 aux communes de participer à un groupement d'achat d'arceaux vélo. Chaque commune avait ainsi la possibilité de précommander des arceaux vélo auprès de la CCMDL. Le prix unitaire d'un arceau à sceller est de 83.80 €HT et celui sur platine 98€ HT. La commune d'Aveize a souhaité participer au dispositif d'achat groupé et a précommandé 4 arceaux à sceller et 6 arceaux sur platines.

Il précise que la CCMDL peut bénéficier d'une subvention de 60% relative au projet AVELO2. De ce fait, elle a acheté l'intégralité des arceaux commandés par les communes, pour ensuite les mettre à disposition auprès des communes. La commune remboursera à la

CCMDL les 40% restant qui seront formalisés sous la forme d'une convention de fonds de concours qui sera à approuver d'ici la fin de l'année 2024.

Il présente la convention de mise à disposition d'arceaux de la CCMDL auprès de la commune d'Aveize.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention de mise à disposition et autorise M le Maire à la signer.

**Délibération n° 2024-06-03 : Approbation du renouvellement de la convention de partenariat entre la CCMDL et la commune d'Aveize- réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés.

Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau s'est faite dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, la convention a été prolongée par avenant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024. Il convient de signer une nouvelle convention de partenariat du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Il rappelle que la compétence lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Il informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'approuver la reconduction de la convention de partenariat du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Il expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends et la fin de la convention.

Il informe que le coût pour la commune d'Aveize sera de 750.11€ pour la période de juillet à décembre 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec la CCMDL pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026 et l'autorise à la signer.

Il fait part que la CCMDL est bien gérée, les finances sont saines mais avec très peu de marge de manœuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes concernant la gestion de la CCMDL et prend acte dudit rapport.

### **Position de la Commune d'Aveize sur le principe de s'inscrire ou non dans la démarche PENAP/PAEN (protection des espaces naturels et agricoles périurbains)**

Monsieur le Maire explique que la CCMDL demande à la commune son positionnement sur le dispositif PENAP/PAEN. Un accord s'est dégagé au sein de l'assemblée de la CCMDL pour lancer cette démarche. Et la première étape de celle-ci consiste à consulter les communes. Cela concerne principalement les zones agricoles et naturelles. Si la commune entre dans le dispositif, des zones de protection des espaces naturels et agricoles seraient délimitées.

M le Maire informe que ce sujet a été abordé avec les adjoints et la commission urbanisme. La commission urbanisme n'y est pas très favorable

Les élus ne souhaitent pas que les agriculteurs soient bloqués par la suite pour une construction telle qu'une annexe. M le Maire fait part que le PLU comporte suffisamment d'outils pour protéger ces zones. M Thollet Roland indique que la commission agricole de la CCMDL a conseillé de rentrer dans ce dispositif. Il fait part de difficultés de plus en plus fréquentes de trouver des logements pour les agriculteurs qui reprennent des exploitations. Il faudrait travailler pour trouver des solutions afin que lors de l'installation d'un jeune, il puisse bénéficier du logement. M le Maire précise qu'en PENAP, un agriculteur pourrait quand même construire sa maison à côté. En PENAP, un terrain restera toujours agricole il ne sera jamais constructible.

Avis dégagé au sein de l'assemblée : Le conseil municipal souhaite attendre et ne pas inscrire dans un premier temps la commune d'Aveize dans cette démarche estimant que le PLU protège bien les zones A.

### **Planning des permanences pour les élections législatives du 30 juin et 7 juillet**

Le conseil municipal détermine le planning pour tenir les permanences du bureau de vote des dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.

### **Point sur l'inauguration des travaux de requalification du centre bourg**

Monsieur le Maire informe que l'inauguration est maintenue. Mais compte tenu des circonstances électorales (dissolution de l'assemblée nationale par le Président de la République), la sous-préfète ne sera pas présente, elle n'a pas le droit d'intervenir. Les conseillers municipaux font le point sur la préparation de cette cérémonie.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire présente une proposition du SYDER pour installer un éclairage à l'arrêt bus du Trêve afin de sécuriser cet arrêt : il s'agirait d'équiper l'arrêt d'un ensemble photovoltaïque à placer dans la continuité de l'arrêt de bus. L'estimation sommaire est de 3950€. Le conseil municipal est favorable pour la poursuite de cette étude pour sécuriser cet endroit très fréquenté par les scolaires. Pour le centre bourg, vers les escaliers qui montent sur la place de l'église, possibilité de moduler l'éclairage avec le LED.

**Délibération n° 2024-06-04 : approbation de la convention de prestation avec la Société Technivap pour le nettoyage des extractions de cuisines de la salle des fêtes et du restaurant scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que la société TECHNIVAP intervient tous les ans pour nettoyage des hottes de la cuisine de la salle des loisirs et du restaurant scolaire. Le contrat se termine. Il fait part de la convention de prestation proposée par Technivap SAS pour la période du 22/07/2024 au 21/07/2027 pour le nettoyage des hottes et décontamination des plans de cuisson pour un montant de 909.49€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et l'autorise à la signer.

**Délibération n°2024-06-05 : Vote des subventions aux associations année 2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les subventions suivantes :

- Basket Union Hauts Lyonnais le relais des bergers 2 place neuve 69850 St Martin en Haut : 200.00€
- Club rencontre et amitié Mairie d'Aveize 30 rue de l'école 69610 Aveize : 100€

**Délibérations n°2024-06-06 et 2024-06-07 : Redevance d'occupation du domaine public année 2024 : ENEDIS et ORANGE**

Monsieur le Maire présente comme chaque année les redevances d'occupation du domaine public que la Commune perçoit d'Orange, d'Enedis et GRDF : Enedis 239€ - Orange : 1094.56€. Pour GRDF, la commune est en attente du montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les redevances précitées.

**Délibération n°2024-06-08 : Présentation et débat sur les observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la CCMDL**

Monsieur le Maire informe que la Chambre régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais pour les exercices 2019 et suivants en veillant à intégrer, autant que possible les données les plus récentes. Le contrôle a été engagé par lettre en date du 18/08/2023, adressée au Président de la CCMDL.

Il explique que les investigations de la Chambre Régionale des Comptes ont porté sur les points suivants : la gouvernance, la gestion budgétaire et comptable, la situation financière, les ressources humaines, les systèmes d'information et la commande publique.

Des entretiens ont eu lieu et la Chambre a formulé des observations provisoires adressées à la CCMDL le 05/01/2024. La CCMDL a répondu par écrit à ces observations. Et lors de sa séance du 05/03/2024, la Chambre a arrêté ses observations définitives qui ont été transmises au Président de la CCMDL et à l'ensemble des communes de son territoire.

Conformément à l'article L.243-8 du code des juridictions financières, ces observations définitives doivent être présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat.

Il présente à l'assemblée les recommandations et les invitations de la CRC sur la gouvernance, les finances, les ressources humaines, la commande publique.

Site de Compostage Collectif : le composteur collectif sera livré demain matin. Il sera déposé vers l'entrée du city stade, à gauche. Une animation pour expliquer le fonctionnement est organisée avec l'aide de M Yves Besacier le samedi 29 juin de 10h00 à 12h00.

### **Compte rendu des réunions et commissions diverses**

Intervention de Yves Bonnard : a participé à la réunion de la commission urbanisme pour examiner les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie. Réunion SIMA Coise : renouvellement du contrat avec l'entreprise Poyet pour le pompage des fosses-changement au niveau des équipes d'entretien de rivière. Ces équipes étaient complétées par des contrats de réinsertion. La gestion devient difficile, les contrats de réinsertion sont arrêtés. Un agent sera recruté. Vote des adhésions à des bureaux d'études

Intervention de Laurent Lhomme : a aussi participé à la commission urbanisme.

Intervention de Stéphanie Malle : elle fait part d'un projet pour la cérémonie du 11 novembre. Une cérémonie plus importante pourrait être organisée sur la commune cette année avec la présence en plus des anciens combattants, des enfants de l'école, d'un détachement de l'armée de Lyon, des CRS, de la Gendarmerie, des pompiers. Elle a pris contact avec différents responsables pour demander un détachement du régiment de Lyon et la présence de CRS. Des courriers seront envoyés. Le but de cette cérémonie serait de faire un hommage aux morts pour la France mais aussi aux personnes toujours vivantes et qui se sont battues pour notre pays. Faire prendre conscience de cet engagement auprès de la population et notamment auprès des enfants. Montrer que dans nos zones rurales, que des hommes et des femmes sont au service de la nation pour la protéger, la secourir et l'aider. Permettre de créer un lien intergénérationnel. Ce sera aussi l'occasion de mettre à l'honneur l'engagement des militaires, des gendarmes, des pompiers, et des CRS auprès de la population et remercier tous ceux qui œuvrent pour que notre pays vive en paix.

Intervention de Evelyne Monteiller : a participé à la fête du prix littéraire sur les pays du nord avec lors de cette soirée un spectacle en musique. Environ 60 personnes. Elle informe des différentes animations à la médiathèque.

Intervention de Frédéric Rivoire : donne un compte rendu de la réunion pour le marché nocturne : même nombre exposants, la compagnie LAM fera un spectacle. Les bénévoles qui souhaitent apporter leur aide peuvent s'inscrire.

Intervention d'Estelle Geffard : sur le site de l'Argentière, la clé des champs a terminé les travaux, le parc est fermé le temps que la pelouse pousse, que le réglage des jeux se fasse et que le bureau de contrôle passe. Au niveau du parking, réflexion en cours sur une sécurisation. En attente d'un devis de M Fayolle pour la boîte à lire. Des barrières de chantier ont été installées par Jean Yves Blanchard.

Intervention de Florence Thizy : elle a participé au tirage au sort des personnes pour le jury d'assises 2025. Il a eu lieu le 31 mai, pour le canton de Vaugneray, 8 villages présents, 3 villages absents. Tirage au sort de 3 personnes pour chaque village et 15 personnes pour Vaugneray. Elle a contacté Amilease pour le module « secours 4g ».

Intervention de Jean Yves Blanchard : fait part des thèmes abordés lors de la réunion de la commission voirie de la CCMDL : prévoir les travaux sur les deux ans à venir- entretien des ponts et murs de soutènement sur les voies communautaires. La commune devra transmettre

le répertoire des ponts concernés. Les travaux de voirie de la CCMDL démarreront début juillet.

Les arbres ont commencé à être coupés au bois rizoud. Sur le chemin d'orjolles, un arbre est tombé et a entraîné l'affaissement du chemin rural. La voie rurale est interdite à toute circulation. Le propriétaire a été contacté et un rendez-vous a été pris. Les agents techniques ont effectué des travaux de voirie avec de l'enrobé à froid. L'élagage a été effectué.

Intervention de Jean Claude Voute : il informe que cette semaine l'entreprise Bastide a réparé le plafond de la salle Jean Moulin. Réunion lundi 24 juin avec M Cateland du CAUE pour le restaurant Rivollier afin d'établir un cahier des charges. Diagnostics énergétiques réalisés pour la vente du local ostéopathe à Mme Malorie Nesme. Des devis seront demandés pour des travaux électriques sur le bâtiment à l'angle de la rue (ex boutique Rivollier) en vue d'un projet d'installation d'une esthéticienne.

Séance levée à 23h40

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 11/07/2024

Le Maire,  
Michel BONNIER

Le secrétaire de séance,  
Florence THIZY

Affichée et Publiée le

16/07/2024



*Thizy*